

DECISION DU MAIRE N° 2023-011D

Mise en place d'un emprunt à taux fixe et sur 20 ans sur le budget principal de la Commune avec la Caisse d'épargne

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal N° 2020-010 du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le Maire,

Considérant que pour financer les investissements prévus au budget principal de la Commune, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

DECIDE :

Article 1^{er} : de CONTRACTER un emprunt de 400.000,00€ avec la caisse d'épargne CEPAC, place Estrangin Pastré, 13006 Marseille, et dont les caractéristiques, conformément à l'offre reçue en date du 12 mai 2023 sont les suivantes :

- Objet :	Programme d'investissement 2023
- Montant emprunté :	400.000,00€
- Durée du prêt :	20 ans
- Taux fixe, au taux nominal du prêt :	4,95%
- Amortissement :	Linéaire
- Base :	30/360
- Remboursement :	Annuelle
- Date du versement souhaité :	Dès que possible
- Remboursement anticipé :	Possible avec paiement d'une indemnité actuarielle

Article 2^{ème} : de PRENDRE l'engagement, au nom de la Commune, pendant toute la durée du prêt, d'assurer le paiement desdites échéances,

Article 3^{ème} : d'ACCEPTER les conditions de remboursement afférentes à ce financement, dont le remboursement des échéances s'effectuera par la procédure de débit d'office sur toute la durée du prêt,

Article 4^{ème} : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Cannat le 24 mai 2023
Jacky GÉRARD, Maire de Saint Cannat



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 26/05/23
Affiché le : 26/05/23



2023-011D-a

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-23T11-47-39.00 (MI245906765)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20230526-2023-011D-a-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Mise en place d'en emprunt à taux fixe sur 20 ans

Date de décision : May 26, 2023 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.3. Emprunts

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2023-
011D emprunt budget principal 400.0...

Préparé	Date 23/06/23 à 11:47	Par ELSENHEIMER Sophie
Transmis	Date 23/06/23 à 11:47	Par ELSENHEIMER Sophie
Accusé de réception	Date 23/06/23 à 12:02	